

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil d'Administration de la Caisse de Compensation s'est réuni le mardi 24 juin 2014 à 10 heures 30 sous la Présidence de M. le Chef du Gouvernement, Monsieur Abdelilah Benkirane.

Au cours de cette session, le Conseil d'Administration a approuvé les comptes de l'exercice 2013, et a décidé d'affecter le résultat net de l'exercice en report à nouveau.

Le Conseil d'Administration a passé en revue les activités et les réalisations de la Caisse de Compensation au titre de l'année 2013.

Le Conseil d'Administration a pris note des statistiques de la charge de compensation de l'année 2013, qui s'est élevée à 40 MM dhs, répartie à hauteur de 40% sur le gasoil 50 ppm, avec une enveloppe budgétaire de 16 MM dhs, et à hauteur de 33% sur le gaz butane avec une enveloppe budgétaire de 13 MM dhs.

Quant aux fuels, toutes catégories confondues, ils ont représenté 16% de la charge de compensation de 2013, avec un montant global de l'ordre de 6 MM dhs. En ce qui concerne le sucre, sa subvention n'a représenté que 9% du total de la charge de compensation de 2013 avec un montant de 3,5 MM dhs.

Le Conseil d'Administration a examiné le rapport du commissaire aux comptes de la Caisse de Compensation ainsi que celui du Contrôleur d'Etat au titre de l'exercice 2013, et les a adoptés.

Par ailleurs, Le Conseil d'Administration a examiné les prévisions de la charge de la compensation au titre de l'année 2014 sur la base de plusieurs scénarii, ainsi que les prévisions de la mise à la consommation au titre de la même année.

Le Conseil d'Administration a également débattu des points relatifs au système de compensation, et s'est penché sur l'évaluation des impacts financiers de la mise en place du système d'indexation à partir du dernier trimestre 2013.